

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 21 Juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 35*

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoint ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, VASSEUR Quentin, Mmes PILLA Claire, DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mme LARVENT Vanessa, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :**

M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal,  
Mme HENOQUE Brigitte, Conseillère municipale.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. LEMBREZ Bertin.

---

**O B J E T**

**N°10**

**FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

**PROLONGATION DU PLACEMENT DE FONDS SUR UN COMPTE A COURT TERME - VENTE  
DU 30 RUE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE ET CESSION DE VÉHICULES**

.../...

## RAPPORT DU MAIRE

Par délibération n°20231012-12 du Conseil municipal du 12 octobre 2023, il a été décidé de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine pour un montant de 111 941 €, arrondi au millier à 111 000 € pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Par délibération n°20231221-25 du Conseil municipal du 21 décembre 2023, ce montant a été porté à 124 000 € suite à la cession de plusieurs véhicules.

Ce placement a été prolongé plusieurs fois par délibération n°20231221-25 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 pour une durée de 3 mois, puis par délibération n° 20240418-18 du Conseil municipal du 18 avril 2024 pour une durée de 3 mois.

Afin de continuer à bénéficier de celui-ci, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prolonger la durée du placement pendant 3 mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :**

- de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'élément du patrimoine pour un montant de 124.741 €, arrondi au millier à 124.000 € afin de respecter les règles. Ces fonds sont issus de la vente d'une maison abandonnée au 30 rue des Martyrs de la Résistance, autorisé par délibération n°38 en date du 24/03/2022, annulée et modifiée par délibération n°26 du 15/12/2022, par délibération n°49 du 30/03/2023 et de l'attestation du 11/09/2023. Ainsi que la cession de 3 véhicules notamment par décision n° 20230281 du 9/11/2023 pour le véhicule Renault Trafic immatriculé 79 CJO 59, par délibération n°19 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 pour le véhicule Renault Maxity immatriculé 774 CZC 59 et par décision n° 20220112 du 15/07/2022 pour le véhicule Renault Mascott immatriculé 784 CJF 59 ;

- de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public), avec un capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales à ce jour 3,75% (à titre indicatif, sous réserve de la date effective de signature du contrat) ;

- de fixer la durée du placement à trois mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Cependant, en cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance sans pénalités. En cas de retrait anticipé le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le **01 JUL. 2024**

Affiché le **01 JUL. 2024**



**Nicolas BOUCHE**  
Maire  
Conseiller Métropolitain



Pour extrait conforme,



**Bertin LEMBREZ**  
Secrétaire de Séance



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2040627_10
Objet :	Prolongation du placement de fonds sur un compte à court terme ? vente du 30 rue des Martyrs de la Résistance et cession de véhicules
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20240627-2040627_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215903287-20240627-2040627_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	955 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 20240627_10 placement de fond 30 rue des Martyrs et v_hicules.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20240627-2040627_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	408.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2024 à 14h36min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2024 à 14h36min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2024 à 15h14min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2024 à 15h14min32s	Reçu par le MI le 2024-07-01